

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	39
§ I. LES ÉCOLES AVANT L'AN 1000	41
§ II. LES GRANDES ÉCOLES DEPUIS LE XI ^e SIÈCLE	44
I. Les Écolâtreries de Beauvais, Saint-Germer, Clermont, Creil, Noyon, Saint-Quentin, Compiègne, Senlis, Crépy-en-Valois	44
II. Les Pauvres Clercs, Capettes, Bons Enfants, à Beauvais, Noyon, Saint-Quentin, Compiègne et Senlis	65
III. Les Collèges de Beauvais, Saint-Germer, Gerberoy, Clermont, Noyon, Saint-Quentin, Péronne, Nesle, Chauny, Compiègne, Sen- lis, Crépy-en-Valois. — Bourses fondées dans les collèges de Paris, en faveur des étudiants des diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis. — Séminaires de Beauvais, Noyon et Senlis. — Personna- ges célèbres dans les lettres ou les sciences	80
§ III. LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	112
I. Les Écoles paroissiales.	112
1. Les écoles des presbytères avant le XI ^e siècle. — 2. Les clercs du Moûtier. — 3. Les clercs-laïques maîtres d'école. — 4. Règlements épiscopaux sur les écoles. — 5. Règlements paroissiaux. — 6. Pro- jet de Maîtrise. — 7. La multiplicité des écoles paroissiales. — 8. Les écoles de filles. — 9. L'enseignement dans les écoles paroiss- iales. — 10. Traitement des Maîtres et des Maîtresses d'école. — Donations en faveur des écoles. — Gratuité de l'enseignement dans beaucoup de villages.	112
II. Les Écoles des Congrégations	164
1. Les Minimés à Beauvais, Compiègne, Péronne et Chauny. — 2. Les Frères des Écoles Chrésiennes à Noyon et Compiègne. — 3. Les Religieuses Clarisses à Chauny. — 4. Les Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François à Beauvais, Cires-les-Mello et Chau- mont. — 5. Les Ursulines à Beauvais, Clermont, Noyon et Crépy- en-Valois. — 6. Les Augustines de la Présentation à Senlis. — 7. Les Filles de la Croix, à Chauny, Saint-Quentin, Noyon, Nesles et Senlis. — 8. Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Quen- tin. — 9. Les Religieuses de la Providence à Ham. — 10. Les Sœurs Barrettes à Beauvais. — 11. Les Nouvelles Catholiques de la Sainte-Famille de Jésus à Noyon et Saint-Quentin. — 12. La Congrégation des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Soissons. — 13. Les Filles de la Congrégation de Notre-Dame à Compiègne. — 14. Les Sœurs de la Sainte-Famille à Compiègne.	164
PIÈCES JUSTIFICATIVES.	185
I. — 15 avril 972. — Constance, évêque de Senlis, vend à Ro- thard une terre, sise à Bray, appartenant à l'église de Saint-Rieul.	185

II. — Vers 1103. — Renaud, comte de Clermont, recommande un écolâtre, à Hugues, seigneur de Gournay	186
III. — Vers 1151. — Thibaut, évêque de Senlis, établit dans sa cathédrale un maître des écoles et un sous-chantre . .	187
IV. — Vers 1195. — Des droits et des émoluments de l'écolâtre de Noyon	188
V. — Vers 1255. — Devoirs de l'écolâtre	188
VI. — Vers 1255. — Enquête sur les devoirs de l'écolâtre de Noyon.	190
VII. — 21 février 1353. — Pierre de Treigny, évêque de Senlis, se réservant la nomination du maître des écoles de garçons abandonne au sous-chantre l'institution des maîtresses de toutes les écoles de filles	192
VIII. — 21 août 1654. — Denis Sanguin établit un Séminaire à Baron sous la direction des missionnaires du clergé de la Congrégation du Saint-Sacrement.	194